

S E N A T

MARS 1960

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 9 mars 1960. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a entendu M. Bernard Chenot, Ministre de la Santé publique et de la Population, venu l'entretenir des principaux problèmes intéressant actuellement son département ministériel.

Le Ministre a tout d'abord évoqué la réforme hospitalière, dont les principaux objectifs sont une meilleure utilisation des techniques médicales et des personnels, une meilleure adaptation géographique aux besoins de la population, un meilleur fonctionnement des commissions administratives et des cadres administratifs des hôpitaux.

La plupart des décrets prévus pour l'application des ordonnances prises en 1958 ont été publiés ; le Gouvernement prépare actuellement les derniers d'entre eux, concernant notamment les hôpitaux ruraux, le statut des personnels d'établissements, le statut des médecins à plein temps des hôpitaux non universitaires, le classement des hôpitaux ; les modifications nécessaires vont également être apportées à certains décrets ayant occasionné quelques difficultés d'application : incompatibilité entre certains mandats électifs, lorsque leurs titulaires sont médecins, et la qualité de membre des commissions administratives des hôpitaux.

Parlant du projet de réforme de la sécurité sociale, le Ministre a précisé qu'il se préoccupait surtout des aspects concernant particulièrement son département ministériel : coordination des initiatives en matière de construction, maintien et recherche d'une amélioration dans l'établissement du prix de journée en médecine et en chirurgie.

En ce qui concerne les rapports entre la sécurité sociale et la profession médicale, son premier souci est de garder comme interlocuteur naturel les syndicats représentant cette profession.

Si, à partir des propositions du Ministre du Travail, le Gouvernement estime indispensable de retenir un système de conventions tenant compte de diverses hypothèses, M. Bernard Chenot suggèrera que ces conventions soient conclues sous l'égide de la profession médicale organisée.

Le Ministre a ensuite traité des problèmes posés par la répartition géographique, le fonctionnement et la présidence des commissions d'admission au bénéfice de l'aide sociale, insistant sur le fait que beaucoup des difficultés rencontrées ces derniers mois ont pu être aplanies, celles qui subsistent devant l'être dans un court délai.

La politique du Gouvernement pour ce qui est de l'aide aux vieillards est axée sur le maintien, dans toute la mesure du possible, des intéressés à leur domicile, facilité par des mesures telles que la prise en charge des loyers individuels, etc.

Pour ceux auxquels ce régime ne peut véritablement convenir le Ministre se montre partisan de la création de maisons de retraite conformes aux nouvelles règles de l'aide sociale, sans séparation des couples notamment.

Pour ce qui concerne les problèmes familiaux, le Ministre de la Santé publique et de la Population a précisé que l'ensemble de la politique démographique et familiale devait être repensé afin de sauvegarder les ressources affectées aux besoins des familles.

A cet effet, le Gouvernement a décidé la création d'un comité composé de personnalités qualifiées susceptibles de présenter au Gouvernement les propositions permettant l'adoption d'une décision rapide et effective.

M. Bernard Chenot a exposé les efforts faits par ses services pour lutter contre la poliomyélite, propagande en faveur de la vaccination. Si le remboursement par la sécurité sociale a dû être différé, pour des raisons financières, M. Bernard Chenot a rappelé que des centres de vaccination gratuite ont été mis en place dès 1959 et seront encore développés, la dépense étant prise en charge par le budget du Ministère de la santé publique à concurrence de 83 % ; les services hospitaliers de soins et de réadaptation fonctionnelle font également l'objet des préoccupations constantes du Ministre.

Une commission a été chargée récemment de coordonner les travaux menés dans des perspectives très diverses et souvent fragmentaires contre la pollution atmosphérique ; un projet de loi sera déposé lors de la prochaine session parlementaire qui permettra de doter les pouvoirs publics des moyens nécessaires pour une action efficace dans ce domaine.

Evoquant la catastrophe d'Agadir, le Ministre a donné connaissance des efforts du Ministère de la Santé publique pour venir en aide aux victimes : envoi de matériels de transfusion sanguine, de sang, de plasma, de médicaments, etc. Il a également fourni des explications sur le plan « Orsec » (Organisation de secours) mis en œuvre pour coordonner l'action des divers ministères intéressés chaque fois qu'une calamité s'abat sur le pays et qui a permis, lors de la catastrophe de Fréjus, l'intervention immédiate des secours.

Après son exposé, le Ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par différents commissaires :

— MM. Le Basser, Fournier et Henriot, sur l'interdit venu frapper certains médecins élus locaux, éliminés des commissions administratives hospitalières, dès lors qu'ils exercent une activité privée ;

— M. Grand, sur le prix de revient comparé des vaccinations antipoliomyélitiques chez les médecins praticiens et dans les centres collectifs et sur l'éternel problème de la coordination des services sociaux ;

— M. Dutoit, protestant énergiquement contre le fait que le Parlement ne soit pas appelé à se prononcer sur le projet de réforme de la sécurité sociale, sur l'excessive modicité des plafonds de ressources limitant le bénéfice des diverses allocations de l'aide sociale, et notamment celle servie aux grands infirmes ;

— M. Henriet, sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que le Gouvernement établisse une formule simple de création et de financement de « homes de vieillards », reposant souvent sur la transformation des hôpitaux ruraux de plus en plus insuffisants sur le plan médical et surtout chirurgical ; sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'articulation faculté-hôpital, dans les années à venir, les jeunes médecins étant actuellement laissés dans une insupportable incertitude ; sur la lutte contre les retombées radio-actives ;

— Mme Cardot, sur l'exclusion des médecins des hôpitaux ruraux des cliniques et établissements privés du bénéfice de la circulaire du 18 décembre 1959 relative à l'affiliation à la sécurité sociale des médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux ;

— M. Fournier, sur la dispersion de tout ce qui concerne la sécurité sociale et l'assistance sociale entre d'innombrables ministères et services ;

— M. Levêque, sur les services considérables que peuvent rendre les hôpitaux ruraux, sur la nécessité de rendre la vaccination antipoliomyélitique obligatoire, sur la pollution des eaux ;

— M. Yanat Mouloud, sur le sous-équipement hospitalier de la région de Batna qu'il représente.

En conclusion, de l'audition du Ministre de la Santé publique, qui a réaffirmé le particulier intérêt qu'il attache à maintenir des contacts étroits et suivis avec les commissions parlementaires compétentes, le président a remercié M. Chenot et l'a assuré que la Commission des Affaires sociales du Sénat souhaitait également le développement de ces contacts.

Après le départ du Ministre, la commission a procédé à la désignation de ceux de ses membres qui accompliront une mission d'information sur les problèmes sociaux en Algérie.

Ont été désignés :

MM. Roger Menu, *Président*.

André Dullin.

Jean-Louis Fournier.

François Levacher.

Louis Martin.

Un commissaire sera désigné au cours de la prochaine réunion.

Enfin, la commission a décidé de demander à M. Rochereau, Ministre de l'Agriculture, de venir exposer devant elle les problèmes sociaux intéressant son département ministériel.